

INFO-RETRAITE

BULLETIN D'INFORMATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS
RETRAITÉS ET DE LEURS SURVIVANTS

AUTOMNE 2017



Nos spécialistes des rentes
répondent à vos questions
au sujet du RPC

DANS CE NUMÉRO :

2 TIREZ PLEINEMENT PARTI DE
VOTRE COMPTE EN LIGNE

4 RAPPELS CONCERNANT
LE RÉEMPLOI

6 PROFITER DU MOMENT

PLUS QU'UN CALCULATEUR DE RENTE

Visitez www.otpp.com/fr/participants pour ouvrir une session dans votre compte en ligne au moyen de votre numéro de compte indiqué dans le coin supérieur droit des courriels que nous envoyons.

Les enseignants, particulièrement ceux à la retraite, sont plutôt avisés quand il s'agit d'utiliser la technologie. Alors que les tableaux interactifs et les tablettes sont maintenant chose courante dans la salle de classe, nous savons que l'adoption de la technologie ne s'arrête pas à l'école.

Parmi nos retraités, environ 60 % reçoivent des nouvelles sur leur régime de retraite par courriel.

Beaucoup d'entre vous ont utilisé notre calculateur de rente pour décider du moment de votre départ à la retraite. Mais saviez-vous que nous avons plus à vous offrir?



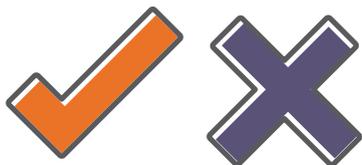
Soyez assuré que tous les renseignements dans votre compte en ligne sont en sécurité.

Pour faciliter l'ouverture de session dans votre compte, si vous utilisez un appareil de confiance, ne fermez pas votre session lorsque vous avez terminé. La prochaine fois que vous irez sur la page d'ouverture de session, nous allons nous souvenir de vous et vous n'aurez qu'à entrer votre mot de passe.

Évidemment, passer au numérique procure des avantages environnementaux. De plus, voici trois points à retenir expliquant comment votre compte en ligne peut vous rendre la vie un peu plus facile :

- 1** Vous profiterez d'un accès facile et instantané à des documents comme votre feuillet T4A et votre relevé du participant retraité annuel dans votre Centre de documents. Vous pourrez aussi voir les détails de votre paiement de rente cinq jours ouvrables avant qu'il soit déposé dans votre compte bancaire.
- 2** Vous pouvez mettre à jour vos préférences de communication afin de ne rater aucune promotion ou occasion d'aider à façonner votre expérience avec nous. De temps à autre, nous invitons un groupe restreint de participants afin de leur donner un aperçu d'un nouveau service en cours d'élaboration et de recueillir leurs commentaires. Vous avez été plus de 2 500 à aider à façonner l'amélioration de votre expérience en ligne que nous avons lancée l'an dernier. Assurez-vous de vous faire entendre aussi! Dans vos préférences de communication, sélectionnez « oui » pour recevoir des courriels promotionnels.
- 3** Tenez à jour vos renseignements personnels et assurez-vous qu'ils sont complets. En veillant à ce que nous ayons votre bonne adresse de courriel, vous recevrez les dernières nouvelles sur le régime. De plus, au cas où il vous arriverait quelque chose, vos proches auraient une préoccupation de moins si votre profil est complet.

Vos questions fréquentes sur le réemploi



Vous songez à retourner en classe? Répondez à ce petit questionnaire pour tester vos connaissances sur les règles de réemploi.

VRAI OU FAUX?

Il n'y a aucune limite au nombre de jours pendant lesquels vous pouvez travailler et toucher toujours votre rente.

RÉPONSE : FAUX. Vous pouvez travailler jusqu'à 50 jours au cours d'une année scolaire sans que cela ait de conséquence sur votre rente. Si vous atteignez la limite de 50 jours, vous pouvez travailler jusqu'à la fin du mois au cours duquel vous dépassez la limite. Si vous continuez à travailler après le mois au cours duquel vous dépassez la limite, votre rente sera suspendue.

VRAI OU FAUX?

Il vous revient de comptabiliser vos journées de travail.

RÉPONSE : VRAI. Votre employeur va nous communiquer la durée de votre service, mais en fin de compte, vous êtes responsable de comptabiliser vos journées de travail. Et n'oubliez pas de nous aviser si vous prévoyez continuer à travailler au-delà du mois au cours duquel vous atteignez votre limite de 50 jours. Téléchargez Worklog, notre application servant à comptabiliser vos jours de réemploi.

VRAI OU FAUX?

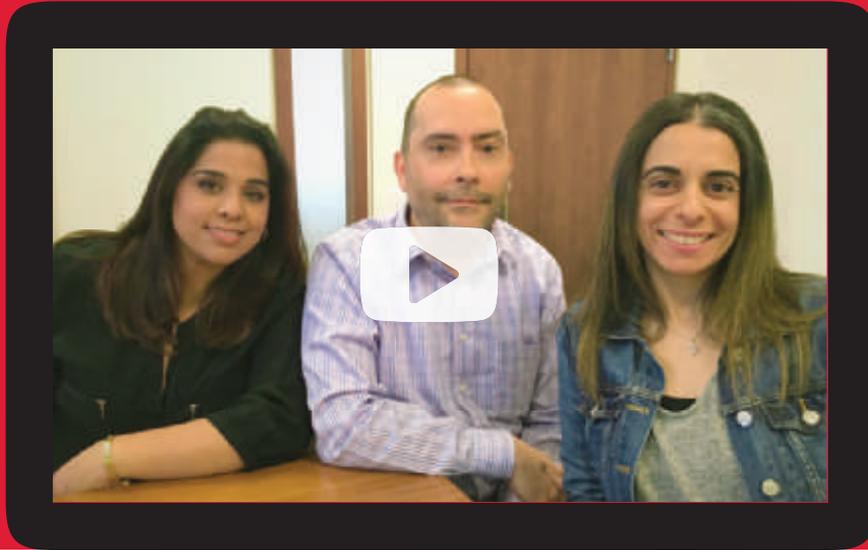
Seul le travail rémunéré est considéré comme du réemploi.

RÉPONSE : FAUX. Les règles relatives au réemploi s'appliquent même si vous n'êtes pas rémunéré pour votre travail. Si vous ne savez pas si votre travail est comptabilisé aux fins du calcul de votre limite de réemploi, même le bénévolat, veuillez nous appeler.

VRAI OU FAUX?

Aider à la préparation d'un cours en août est automatiquement comptabilisé dans l'année scolaire à venir.

RÉPONSE : FAUX. Si vous êtes appelé à travailler en août, assurez-vous de demander à votre employeur dans quelle année scolaire les jours travaillés en août seront comptabilisés (les calendriers varient). Si vous avez déjà dépassé votre limite pour l'année scolaire la plus récente et que vous avez été appelé à préparer un cours en août, cette journée pourrait être comptabilisée dans l'année scolaire la plus récente et votre rente serait suspendue en août. Après le début de l'année scolaire, le versement de votre rente reprendra.



LE RPC ET VOTRE RENTE

Obtenez une estimation du montant réduit et non réduit de votre pension du RPC pour vous aider à décider quand commencer à la recevoir. Visitez le site Web du RPC (www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc.html), appelez au 1 800 277-9915 (franco-line) ou communiquez avec votre bureau local de Service Canada.

Comprendre comment le Régime de pensions du Canada (RPC) fonctionne avec votre Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est l'un des sujets les plus populaires parmi nos participants retraités.

Lorsque nous avons animé un événement Facebook Live sur le sujet, nous avons reçu plus d'une centaine de courriels avec vos questions à l'approche de l'événement.

Depuis sa diffusion, la vidéo a été vue plus de 1 500 fois et nous espérons qu'elle a aidé à démystifier la coordination du RPC avec notre régime.

Vous pouvez regarder cette vidéo, ainsi que les autres vidéos Facebook Live que nous avons produites, au www.otpp.com/monRREO101. Mais entre-temps, voici les questions qui ont été le plus fréquemment posées.



QUESTION : Quand devrais-je commencer à toucher une pension du RPC?

RÉPONSE : Le choix du moment où l'on touchera sa pension du RPC est une décision très personnelle et votre situation est unique. Envisagez quelles seront vos dépenses courantes à la retraite. Votre prêt hypothécaire sera-t-il remboursé? Vos enfants auront-ils terminé leurs études? Qu'en est-il de votre état de santé?

Si vous prévoyez avoir des dépenses importantes en début de retraite, songez à demander une pension anticipée du Régime de pensions du Canada (RPC). Si vous commencez à toucher une pension de retraite réduite du RPC tôt, celle-ci pourra vous être versée sur une plus longue période. Cependant, en attendant à 65 ans, vous toucherez un montant plus élevé chaque mois.

Nous vous recommandons de consulter un conseiller financier afin d'établir quel est le meilleur moment pour vous.

QUESTION : De combien ma rente du RREO sera-t-elle rajustée lorsque j'atteindrai l'âge de 65 ans?

RÉPONSE : Le rajustement est calculé selon une formule. Pour voir quelles sont les répercussions sur votre rente, accédez à votre compte du RREO en ligne.

QUESTION : Si j'attends avant de commencer à toucher une pension du RPC, est-ce que ma rente du RREO sera tout de même rajustée lorsque j'atteindrai l'âge 65 ans?

RÉPONSE : Le RREO prévoit une prestation de raccordement, qui vise à vous procurer un revenu de retraite supplémentaire jusqu'à votre 65^e anniversaire de naissance, lorsque vous devenez admissible aux prestations sans réduction du RPC. Le mois suivant votre 65^e anniversaire de naissance, ou dès que vous commencez à toucher des prestations d'invalidité du RPC, la prestation de raccordement prend fin et le versement de votre rente du RREO est rajusté.



VOULEZ-VOUS EN APPRENDRE D'AVANTAGE SUR LE RPC?

Consultez notre page **monRREO 101 sur Pinterest** pour des articles et des vidéos sur le sujet.



PROFITER DU MOMENT

Le dernier jour d'école est comme marquer le touché gagnant alors qu'il ne reste plus de temps au cadran et toucher votre rente est comme remporter le Super Bowl. En juillet, plus de 3 200 enseignants ont profité de leur moment et se sont joints à l'équipe des retraités.

Cette année, pendant notre « saison des séries » de la retraite, entre mars et juillet, nous avons encadré ces enseignants au sujet des tenants et aboutissants du parcours menant au championnat. Un livre de tactique, accessible au www.otpp.com/votremoment, a donné à ces enseignants des directives étape par étape sur ce qu'ils devaient faire et sur les façons de se mettre en forme en vue de la dernière sonnerie de cloche. Nous avons surveillé les cafouillages courants tout au long de la saison et publié des vidéos en cours de route afin d'aider d'autres aspirants à la retraite à ne pas trébucher de la même façon. Dans l'ensemble, ces vidéos, publiées sur www.facebook.com/monRREO, ont été vues plus de 4 000 fois.

Et un merci à tous les entraîneurs au sein de notre communauté Facebook, ceux parmi vous qui ont donné une grande quantité de conseils sur ce à quoi s'attendre pendant l'« après-saison ». Jetez un coup d'œil aux messages les plus mémorables :



BETH : Il faut du temps pour trouver votre propre rythme. Ne vous en faites pas à ce sujet – essayez beaucoup de choses, ou n'essayez rien du tout – pendant un certain temps. Regardez vers l'extérieur pour trouver des moyens de continuer à avoir une influence décisive dans le monde, seulement d'une façon différente!

ELAINE : Vous devez vraiment prendre votre retraite pour _____ (complétez la phrase avec une activité que vous adorez).

DAVID : Ne prenez pas la peine de retourner à votre ancienne école pour voir comment se déroulent les choses sans vous. La vie est courte, faites ce que vous avez rêvé de faire. Je commence ma quinzième année de retraite et je n'ai jamais regardé en arrière. Réjouissez-vous à l'idée de faire tout ce que souhaitez accomplir.

Lisez ces trois précieux conseils d'après-saison offerts par des confrères retraités :

1. Avisez votre assureur que vous ne conduisez plus pour aller au travail.
2. Assurez-vous que votre adresse de courriel personnelle, et non celle de votre employeur, figure dans votre compte du RREO en ligne.
3. Préparez-vous en vue de la fin de votre prestation de raccordement, soit le mois suivant votre 65^e anniversaire. Consultez les pages 4 et 5 du présent numéro pour en apprendre davantage.

BRÈVES NUMÉRIQUES



Soyez informé en temps réel des nouvelles concernant le régime.

Abonnez-vous à partir de votre compte en ligne du RREO



/monRREO



@OTPPinfo
(#monRREO)



/OTPPinfo



/monRREO

Découvrez notre formation en ligne!

Saviez-vous que nous offrons de la formation en ligne? Nos diffusions Facebook Live, où nos spécialistes des rentes répondent à vos questions en direct, sont une des fonctions les plus populaires de monRREO 101. Visitez www.otpp.com/monRREO101 pour voir toutes nos diffusions en direct et lire les réponses à vos questions les plus courantes sur des sujets allant du RPC jusqu'à l'adaptation à la vie de retraité.



VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS?

Rendez-vous à www.pinterest.com/monRREO pour profiter de l'expérience complète monRREO 101. Vous trouverez des tableaux pratiques qui renvoient à toutes les histoires, vidéos et pages Web qui sont faciles à enregistrer et à partager.



Notre présence sociale a commencé grâce à Facebook, puis s'est développée pour inclure Twitter, YouTube et Pinterest. Notre communauté Facebook comprend plus de 11 000 membres, dont la moitié sont âgés de 55 ans et plus. Les femmes âgées de 55 à 64 ans sont les plus actives sur la page. Aimez-nous au www.facebook.com/monRREO afin de participer à nos diffusions Facebook Live et d'entrer en contact avec nous et avec vos collègues.

Vous avez besoin d'un résumé?

Nous publions constamment du nouveau contenu sur www.otpp.com/quoideneuf. Depuis le début de l'année, les trois histoires les plus populaires auprès de nos retraités sont les suivantes :

1. L'assurance maladie et votre rente
2. Du nouveau pour les retraités
3. Votre rente de janvier

Vous pouvez lire ces histoires, et bien plus, à www.otpp.com/quoideneuf. Restez au fait des nouvelles histoires en choisissant « courriel » dans vos préférences de communication dans votre compte en ligne (lisez l'histoire à la page 2 pour en apprendre davantage).

NOUVELLES EN BREF

Une offre à saisir



Nous avons noué un partenariat avec AEA investors pour acquérir une participation majoritaire dans Traeger Pellet Grills, un chef de file du secteur de la cuisson au barbecue.

Les barbecues de Traeger, entreprise dont le siège social est situé à Salt Lake City, en Utah, utilisent des granules combustibles de bois 100 % feuillus pour donner aux aliments un délicieux goût de fumée naturelle. En plus de sa gamme complète de barbecues, Traeger offre une variété de combustibles de bois 100 % feuillus ainsi que des accessoires et produits de consommation de marque par l'entremise de ses canaux de vente directe et de ses partenaires de vente au détail.

Notre équipe Services de biens de consommation de la division Private Capital voit une occasion évidente de croissance continue alors que l'entreprise mise sur l'innovation en matière de produits et veille à mieux faire connaître aux consommateurs les barbecues à granules de bois.

Un placement dans la beauté en Italie

Notre investissement dans la marque Intercos, un créateur et un fabricant de produits cosmétiques et de soins de la peau, marque notre premier placement direct en Italie.

Depuis plus de 40 ans, Intercos crée, développe et fabrique des produits cosmétiques pour les plus grandes marques internationales.

Possédant au départ un modeste local tout près de Milan, l'entreprise possède aujourd'hui plus de 13 bureaux des ventes et 11 installations de production dans neuf pays. Sa gamme de produits comprend désormais des crayons cosmétiques, des produits de soins de la peau et des vernis à ongles.

Info-retraite est publié à l'intention des participants du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Vos commentaires sur n'importe quel aspect d'*Info-retraite* sont les bienvenus. Veuillez nous les transmettre par courriel à l'adresse member_communications@otpp.com.

Le présent bulletin ne confère aucun droit aux prestations du régime de retraite. Vos droits et ceux de vos survivants sont régis par le règlement du régime. L'information contenue dans ce bulletin est d'ordre général et ne s'applique pas à des cas particuliers.

This newsletter is also available in English.

Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario) M2M 4H5

Services à la clientèle

Téléphone : 416 226 2700
ou 1 800 668 0105
Télécopieur : 416 730 7807
ou 1 800 949 8208
Courriel : inquiry@otpp.com
Site Web : www.otpp.com



Imprimé sur du papier recyclé
ISSN 1180-3282

Retourner tout bulletin non distribuable au Canada à :

PM# 40062973

Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario)
M2M 4H5